SEMPERIT

CODE DE CONDUITE

Préambule		Page 3
Introduction		5
01	Fair Play	6
02	Non à la corruption	7
03	Conflits d'intérêts	8
04	Éviter le blanchiment d'argent	9
05	Normes professionnelles internationales et droits de l'homme	10
06	Sécurité et santé	11
07	Comportement orienté client	12
08	Environnement	13
09	Responsabilité de l'entreprise	14
10	Directives sur les opérations d'initiés	15
11	Contrôles des exportations et sanctions	16
12	Droit de la concurrence	17
13	Protection du patrimoine entreprise	18
14	Informations sensibles et protection des données	18
Autres informations		19

Chères employées, chers employés,

Semperit AG Holding (« Semperit ») est un groupe industriel leader mondial spécialisé dans les domaines de la médecine et de l'industrie. L'entreprise créée en 1824 possède un savoir-faire complet en matière de développement, de production et de vente de produits en caoutchouc de haute qualité technique.

Dans un environnement économique marqué par des changements rapides et une forte concurrence, nous nous efforçons constamment d'améliorer notre performance, sans perdre des yeux nos principes. Ces principes sont la base de notre succès. Ce n'est pas uniquement ce que nous faisons qui est important, mais également comment nous le faisons. C'est seulement avec cette attitude que nous pouvons gagner la confiance de nos collègues et partenaires commerciaux, et connaître le succès sur notre marché.

En tant qu'entreprise active sur le long terme dans le monde entier, Semperit respecte les lois nationales et internationales, y compris les lois destinées à la lutte contre la corruption, à encourager une concurrence équitable et à protéger les droits de l'homme. Semperit s'efforce à préserver les intérêts éthiques, écologiques et sociaux dans toutes ses actions.

Le présent codex de comportement doit vous aider à assurer que votre comportement soit toujours conforme à la loi et à respecter les valeurs de Semperit dans toutes vos actions. Les principes obligatoires sont universels : Le code de conduite fait partie du Compliance Management System. Il définit les normes éthiques et professionnelles de base que nous attendons de chaque personne travaillant pour Semperit. Tous les cadres et employés doivent s'assurer que leur comportement soit conforme au code de conduite et aux lois en vigueur. Rappelez-vous toujours du code de conduite, et utilisez-le toujours comme point de départ en cas de dilemme éthique. Nous vous remercions d'assumer vos responsabilités en suivant ce code de conduite et ses principes.

Avec nos meilleures salutations,
Conseil d'administration

Introduction

Les valeurs de Semperit « YOU & US » reflètent notre culture d'un point de vue entrepreneurial ainsi que de la perspective de la durabilité. C'est pourquoi nous orientons nos actions quotidiennes sur les principes suivants :

- confiance et responsabilité
- valorisation et fiabilité
- initiative et engagement
- équité et loyauté
- intégrité et sincérité

Sur la base de ces valeurs, le présent code de conduite crée des principes obligatoires auxquels tous nos employés doivent se tenir. Il vous communique comment, en suivant ces principes, éviter des situations qui pourraient vous être nuisibles ou nuisibles à Semperit ou à des tiers. Nous avons élaboré des directives détaillées dans différents domaines afin de vous aider à respecter toutes les règlementations.

Le code de conduite sert d'élément d'orientation ; par définition, le champ d'application de ce code se limite aux domaines dont la portée est significative. Il ne nous décharge pas de notre responsabilité de prendre connaissance des règles pertinentes, d'utiliser notre bon sens commun et, si nécessaire, de demander conseil quant au comportement professionnel attendu.

Semperit a mis en place un Compliance Management System consacré à tous les aspects de la Compliance, c'est à dire le respect des règles. Des formations sur ce sujet sont régulièrement organisées pour les employés de Semperit. Notre organisation de Compliance internationale et notamment le Group Compliance Officer sont à votre disposition en cas de questions sur la Compliance, ainsi que pour signaler des violations.

01 Fair Play

L'intégrité guide nos actions. Semperit respecte toutes les lois et dispositions ainsi que les cadres législatifs valables pour ses affaires. Comme les lois sont plus ou moins strictes, le code de conduite a priorité sur les dispositions moins strictes. Tous les membres du directoire et du conseil de surveillance ainsi que tous les dirigeants, directeurs et autres employés (ensemble, les « employés ») de Semperit doivent respecter le code de conduite. Nos client, fournisseurs et autres partenaires commerciaux qui réalisent des prestations, procédures ou autres activités commerciales pour nous ou en notre nom sont tenus de suivre le code de conduite et de mettre en œuvre des principes et normes comparables.

Toutes violations du code de conduite ou des lois et provisions auxquelles sont soumises nos affaires peuvent avoir des conséquences graves pour la personne concernée et pour Semparit, pouvant même mener à poursuites judiciaires ou des sanctions pénales. Nous avons mis en place un Compliance Management System devant découvrir et prévenir les comportements illégaux et non éthiques. Toute violation est sanctionnée en conséquence et peut entraîner une résiliation de l'engagement ou bien, dans le cas d'un partenaire commercial, mener à l'interruption de la relation commerciale. Si vous avez des raisons de soupçonner qu'il y a eu une violation du code de conduite, il en va de votre responsabilité de le signaler immédiatement à votre supérieur ou un Compliance Officer (compliance@semperitgroup.com). En cas de doute, demandez conseil au Compliance Officer compétent.

02 Non à la corruption

Semperit respecte les dispositions et lois pour la lutte contre la corruption. Il est strictement interdit d'offrir, de payer, de réclamer ou d'accepter des pots-de-vin, de manière directe ou indirecte et sous quelque forme que ce soit. Il ne faut jamais effectuer, promettre ou recevoir de paiement (en espèces ou d'autre nature) qui pourrait être considérée comme un acte de corruption, et dont la condition explicite ou implicite est l'octroi d'un avantage commercial à une personne ou organisation, ou bien accepter cela de la part d'une personne ou organisation. Payer une personne pour l'influencer est également considéré comme de la corruption et est interdit.

Les fonctionnaires et agents publics ainsi que les entreprises publiques doivent faire preuve d'une prudence particulière. Dans la plupart des pays, il est de coutume que les clients ou partenaires commerciaux se fassent occasionnellement des cadeaux ou s'invitent à des repas. Cela doit toujours rester raisonnable et dans un but professionnel de sorte à ce que cela ne puisse être interprété comme de la corruption. Accepter ou octroyer des avantages doit être en accord avec les lois et nos règles internes.

Semperit ne verse aucune contribution (directe ou indirecte) à des partis ou organisations politiques, ou à des personnalités politiques. Les dons doivent être effectués selon le cadre légal permis. Cela concerne également les activités de sponsoring.

03 Conflits d'intérêts

Les décisions professionnelles ne doivent pas être influencées par les intérêts ou relations privés. Nos employés doivent éviter les situations de conflit entre les intérêts privés et les responsabilités professionnelles. De tels conflits peuvent concerner des clients, fournisseurs, des employés (actuels et futurs) ou des concurrents. Ni les employés, ni les membres de la famille proche des employés ne doivent entretenir de relation professionnelle, financière ou autre avec des clients, fournisseurs, employés (actuels et futurs) ou concurrents de Semperit, qui affecte ou pourrait affecter la réalisation des tâches de l'employé en question au service de Semperit.

04 Éviter le blanchiment d'argent

Les personnes impliquées dans des activités criminelles telles que la corruption, la fraude, le trafic de stupéfiants, la falsification ou le terrorisme utilisent souvent des entreprises sérieuses afin de laver leur argent illégal. Nous devons nous assurer que nos projets ou nous-mêmes ne soyons pas abusés dans le but de laver de l'argent, y compris en espèces, sous forme de chèques de voyage, mandats ou paiements provenant de comptes tiers.

Nous transférons uniquement de l'argent pour les livraisons de marchandises et services effectués et dûment documentés à des personnes physiques et morales dont nous connaissons l'identité. Nous nous réservons le droit d'effectuer un Business Partner Check lors d'une nouvelle relation commerciale.

05 Normes professionnelles internationales et droits de l'homme

Semperit soutient la protection et la promotion des droits de l'homme. Nous souhaitons garantir que tous les employés agissent conformément aux droits de l'homme acceptés au niveau international, ainsi que selon les normes sociales et professionnelles essentielles. Ces normes comprennent la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de principe de l'organisation internationale du travail (OIT) concernant les entreprises multinationales et la politique sociale. Nous respectons très strictement les lois locales valables pour nos activités commerciales. Nous nous engageons en particulier à respecter les principes de travail suivants :

- Nous ne tolérons aucune discrimination des employés et offrons des chances égales.
- Nous veillons à une rémunération adéquate et juste, en tenant compte des conditions du marché local.
- Nous veillons à ce que les lois locales concernant le temps de travail maximum soient respectées.
- Nous ne tolérons pas le travail des enfants, ni aucune autre forme de l'exploitation des êtres humains.
- Nous engageons nos employés sur la base de contrats de travail écrits et d'emplois documentés, en accord avec la loi.
- Nous respectons le droit à la liberté d'opinion et d'expression de nos employés.

Semperit s'engage activement à faire respecter à ses fournisseurs des normes sociales et professionnelles aussi élevées. Nos principes sont définis dans la provision pour fournisseurs du groupe Semperit.

06 Sécurité et santé

Nos employés sont notre plus précieux atout. Leurs capacités et compétences, leur créativité et leur volonté à accepter le changement ont ouvert de nouvelles possibilités de croissance à notre entreprise. Semperit considère qu'il est important que les employés profitent d'une ambiance de travail positive dans laquelle chaque employé peut s'épanouir selon ses propres capacités. La sécurité est notre plus grande priorité. Nous offrons un cadre de travail sain et sûr, avec des mesures appropriées d'évaluation et de réduction des risques, ainsi que de prévention des accidents, dans un objectif « zéro accident ».

Semperit offre un plan de sécurité et de santé qui correspond aux pratiques habituelles des entreprises de notre type. Il vise à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles à un minimum. Notre politique de santé est l'amélioration des conditions de travail physiques, psychiques et sociales. Les directives de l'entreprise sont définies dans la disposition QSHE du groupe Semperit.

07 Comportement orienté client

Semperit est actif dans le segment « business to business ». Notre client s'attend à ce que nous lui offrions la qualité et l'efficacité requises pour assurer son succès. En outre, nous souhaitons que nos clients et partenaires commerciaux s'en tiennent aux mêmes normes éthiques et principes élevés. Nous choisissons nos partenaires commerciaux sur la base de normes de qualité et d'éthique et travaillons uniquement avec ceux qui ont bonne réputation. Nous nous réservons le droit de résilier des contrats et réclamer des réparations s'ils ne respectent pas entièrement les lois et ce code de conduite, si applicable.

08 Environnement

Semperit est conscient de sa responsabilité envers la protection de l'environnement et respecte les lois et dispositions en vigueur sur l'environnement. Cela est également valable pour nos produits ainsi que pour nos procédures et processus de travail. Nous nous efforçons de créer un cadre de travail sain et sûr, de protéger l'environnement, d'économiser l'énergie et les ressources naturelles, et d'éviter de polluer l'environnement en mettant en place des pratiques de gestion et des technologies appropriées. Ainsi, Semperit souhaite minimiser l'impact de ses affaires sur l'environnement. Une utilisation économe et prudente des ressources naturelles est cruciale dans tous les segments d'activité. Semperit souhaite en outre réduire sa consommation en ressources et en énergie et produire aussi peu de déchets et de rejets que possible.

L'air, l'eau et le sol doivent uniquement être utilisés à des fins commerciales dans le cadre des autorisations accordées par les autorités compétentes. Cela est également valable pour la construction, l'utilisation, la modification ou l'extension d'installations de production. Éviter tout écoulement non autorisé de substances.

Les déchets doivent être éliminés conformément aux dispositions légales. Si pour ce faire, les services de tiers sont requis, s'assurer que ceux-ci remplissent également les dispositions environnementales ainsi que nos normes internes.

09 Responsabilité de l'entreprise

En tant qu'entreprise internationale, Semperit respecte les principes de développement économique durable. La direction de l'entreprise se concentre sur la création de valeur à long terme, et ses actions visent à promouvoir des intérêts économiques, écologiques et sociaux. Notre philosophie en matière de responsabilité entrepreneuriale est basée sur les conceptions, valeurs et principes de l'entreprise : il s'agit de faire preuve d'un comportement responsable et respectueux dans les rapports avec les collègues et vis à vis de la société et de l'environnement. Semperit traite ses groupes d'intérêts avec responsabilité, dans chaque unité d'affaires et sur chaque site de l'entreprise.

Dans le cadre de notre engagement social, nous soutenons activement des projets de formation dans des écoles et universités en rapport avec nos compétences clé, ainsi que des organisations non lucratives. De plus, nous encourageons le dialogue ouvert avec nos voisins, groupes d'intérêts et agences publiques.

Semperit respecte les dispositions en vigueur, s'est engagé volontairement à respecter le code autrichien de gouvernement d'entreprise et continuera à le respecter dans le futur, ou à justifier toute dérogation éventuelle.
Vous trouverez des informations détaillées sur la gouvernance d'entreprise sur le site de Semperit : www.semperitgroup.com/corporate-governance.

10 Directives sur les opérations d'initiés

Lorsqu'un employé s'adonne à des activités d'abus du marché, il s'agit d'une violation grave des principes de Semperit. Aucune information détaillée ne doit être transmise, (i) lorsqu'elle n'est pas accessible au public, (ii) lorsqu'elle porte sur un ou plusieurs émetteurs d'instruments financiers, de manière directe ou indirecte, et (iii) lorsque la rendre publique pourrait avoir un impact considérable sur les prix de cet instrument financier. Semperit a mis en place des dispositions détaillées pour le respect des règles des marchés de capitaux. Celles-ci sont accessibles sur www.semperitgroup.com/compliance.

11 Contrôles des exportations et sanctions

Semperit s'engage à respecter les réglementations sur le commerce extérieur. Des réglementations spéciales octroient aux pays le contrôle juridique sur la vente, l'envoi ou le transport de marchandises et services au-delà des frontières nationales, y compris pour la circulation des capitaux et des paiements. Ainsi, certains pays, personnes physiques et morales ainsi que des marchandises peuvent être soumis à des contrôles d'exportations et des sanctions.

Vous devez être conscient des impacts possibles de lois et sanctions liées au contrôle d'exportations, et savoir quels contrôles ou sanctions peuvent limiter ou interdire votre façon de faire des affaires. Semperit a à cet égard mis en place des principes.

12 Droit de la concurrence

Nous sommes fermement résolus à respecter les lois concernant la compétitivité dans les pays dans lesquels nous sommes actifs. Tout comportement collusoire, discussion informelle ou « gentleman's agreement » dont le but est de limiter ou d'influencer la compétitivité sont interdits. L'apparence même d'une telle action doit être évitée. Aucun employé ne doit prendre part à une communication (écrite, électronique ou orale) avec un concurrent visant à :

- négocier, déterminer, stabiliser ou contrôler des prix, conditions de crédit, réductions, ou rabais (ou autres composantes de prix) ;
- échanger des informations commerciales confidentielles ;
- répartir entre eux des contrats, clients ou territoires ;
- boycotter certains clients ou fournisseurs ou
- limiter les chiffres de production ou de vente d'un produit, ou la quantité ou l'étendue d'un service.

De plus, nous ne limitons pas les affaires de nos fournisseurs ou clients de manière disproportionnée. Les employés doivent s'assurer qu'ils n'utilisent aucune stratégie commerciale pouvant représenter un abus d'une position dominante sur le marché.

13 Protection du patrimoine entreprise

Nos actifs et ressources doivent être exclusivement utilisés pour l'usage prévu. Les actifs comprennent les lieux, équipements, moyens financiers, secrets professionnels, brevets et marques commerciales. Les employés doivent s'assurer que nos actifs ne soient pas perdus, endommagés, utilisés à mauvais escient ou volés.

14 Informations sensibles et protection des données

Durant leur emploi, les employés peuvent entrer en possession d'informations confidentielles sur nos affaires. Ces informations ne doivent pas être révélées à un tiers, que cela soit au sein comme en dehors de Semperit, s'il n'est pas autorisé de recevoir ces informations. Lors de l'accomplissement d'une tâche qui lui a été confiée, l'employé doit prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger les données personnelles.

Autres informations

Semperit AG Holding
Markus Gajek
Group Compliance Officer

Modecenterstraße 22
1030 Vienne, Autriche
T : +43 1 79 777 300
F : +43 1 79 777 602

markus.gajek@semperitgroup.com
www.semperitgroup.com

Adresse e-mail pour
affaires de Compliance
compliance@semperitgroup.com

Version 2-12/2016

SEMPERIT